

COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2020

L'an deux mil vingt et le quinze Décembre à 18 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, la Mairie sous la présidence de Mr CHOFFY Patrick Maire.

Présents : M. CHOFFY Patrick, Maire, Mmes : DARGERE Evelyne, LEBLOND Valérie, MM : BERTHELOT Denis, BLOT Bernard, DRAPPIER Ludovic, MANISSA-VIVIDILA Guy-Omer, MARTIN Englebert, MORCHOISNE Laurent, SIMON Serge

Excusé(s) : Mme LAVANNE Faosat

A été nommée secrétaire : M. DRAPPIER Ludovic

Nombre de membres

- Afférents au Conseil Municipal : 11
- Présents : 10

Date de la convocation : 10/12/2020 - **Date d'affichage** : 10/12/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture le 17/12/2020 et publication ou notification du 17/12/2020.

SOMMAIRE

- Subventions aux associations
- Modification du règlement d'assainissement
- Autorisation de payer en investissement sur 2021 à hauteur de 25% des crédits votés en 2020
- Acquisition à Prélude Investissement des voiries des lotissements des Buis et St-Jacques-St-Péravy
-

2020-37 – SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

1	Club d'Animation Familiale	250 €
2	Anim' Boisseaux	250 €
3	Club des Anciens d'Outarville	50 €
4	Vélo Club Tourysien	50 €
5	Afrique sur Loire	50 €
6	Aselco	100 €
7	Ligue Contre le Cancer	50 €

- **INDIQUE** que ces sommes seront prises au compte 6748 du budget de la Commune

A la majorité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 1)

2020-38 – MODIFICATION DU REGLEMENT D'ASSAINISSEMENT

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de modifier le règlement su service d'assainissement collectif, en intégrant un article 32 ter dans le chapitre IV - contrôle des réseaux privés.

"*article 32 ter - dans le cas d'une construction neuve*"

" dans ce cadre-là, un diagnostic de bon fonctionnement sera demandé au vendeur par un cabinet spécialisé"

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2020-39 – AUTORISATION DE PAYER EN INVESTISSEMENT SUR 2021 A HAUTEUR DE 25% DES CREDITS VOTES EN 2020

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Mr le Maire à mandater en investissement à hauteur de 25 % des crédits votés en 2020, afin de payer les factures d'investissement 2021 en attendant le vote du budget :
chapitre 20 - crédits votés = 96 120 € - 25 % = 24 030 €
chapitre 21 - crédits votés = 6 863 € - 25 % = 1 715.75 €

A l'unanimité (pour : 10 - contre : 0 - abstentions : 0)

2020-40 – ACQUISITION A PRELUDE INVESTISSEMENT DES VOIRIES DES LOTISSEMENTS DES BUIS ET ST-JACQUES-ST-PERAVY

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

- **ACCEPTÉ** que cette acquisition ait lieu
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y afférant.

A la majorité (pour : 9 - contre : 0 - abstentions : 1)



En mairie, le 17/12/2020
Le Maire, Patrick CHOFFY